

Initiatives ministérielles

Le programme fonctionnera peut-être dans le cas de la Commission canadienne du blé et de l'avoine, de l'orge et du blé de l'Ouest, mais on se demande si d'autres groupes, comme les producteurs de maïs ou de soja en Ontario qui comptent un nombre très limité d'utilisateurs du programme se donneront seulement la peine de l'offrir, quand moins de 5 p. 100 de leurs membres y auront recours. Il n'y a aucun doute que ce changement détruira le programme pour beaucoup de producteurs. En tout cas, s'ils sont en mesure d'emprunter de l'argent à la banque, l'avantage dont bénéficient ceux qui ont un crédit raisonnable équivaut probablement à moins de 1 p. 100, selon l'Association Ontario Corn Producers.

Je pensais que le député de Prince Edwards—Hastings aimerait entendre ce que M. Glen Findlay a dit. Je sais que le ministre d'État (Céréales) préférerait ne pas l'entendre, mais il s'agit de l'opinion du gouvernement du Manitoba. Le ministre de l'agriculture dans le gouvernement conservateur de cette province prie le gouvernement du Canada de recommencer à verser des paiements anticipés sans intérêt aux producteurs de grains pour qu'ils puissent continuer à payer leurs factures en attendant de vendre leurs récoltes. Il a dit cela le 19 septembre. Dans une lettre adressée au ministre fédéral de l'Agriculture, il a dit qu'il s'inquiétait parce que les producteurs ne pouvaient pas compter sur les paiements anticipés quand la nouvelle campagne agricole a commencé le 1^{er} août. Voici ce que M. Findlay a écrit:

Les producteurs en sont venus à compter sur ces programmes qu'ils considèrent comme une source essentielle de liquidités pour leurs besoins agricoles à l'époque des récoltes. Je vous exhorte à accorder une priorité immédiate à l'octroi des paiements anticipés afin d'atténuer dans les plus brefs délais les problèmes de liquidités qui affligent à l'heure actuelle les producteurs du Manitoba.

J'ai l'impression que le ministre conservateur de l'Agriculture du Manitoba cherche à faire valoir le même argument que chacun des groupes de producteurs au Canada, soit que ce programme est une source importante de liquidités à l'époque des récoltes. Il aide les producteurs du Manitoba dont les récoltes sont de moindre qualité. Dans certaines régions des Prairies, il a fait un temps humide et pluvieux pendant les récoltes et les agriculteurs se retrouvent avec du blé de qualité n° 3 ou 4 qu'ils ne peuvent pas vendre par l'intermédiaire des syndicats du blé parce qu'il ne fait pas l'objet d'une demande immédiate. Dans ces cas, il nous est possible d'avoir accès à des avances de fonds sans intérêt. Ce programme met de l'argent à la disposition des producteurs qui éprouvent déjà des difficultés à cause d'une récolte de moindre qualité.

Je suis persuadé que, en laissant simplement ce projet de loi mourir au *Feuilleton* ou en l'en retirant carrément, le ministre acquiescerait à la requête de M. Findlay. J'ai pensé que cette lettre de M. Findlay saurait intéresser le député de Prince Edward—Hastings, car elle doit s'appliquer assurément dans le cas de certains producteurs de l'Ontario aussi.

M. Vanclief: Monsieur le Président, ce renseignement est intéressant car il reprend les mêmes arguments que d'autres organismes agricoles. Je le répète, nous voyons bien que le gouvernement est majoritaire. Nous savons que, fort probablement, il donnera suite à cette initiative, que cela plaise ou pas, mais je ne pense pas qu'il soit juste de modifier les règles du jeu en cours de route. C'est ce que déplorent bon nombre d'associations agricoles. Nous n'apprécions pas le moindrement la manière dont on change les règles du jeu, et si le gouvernement tient à les changer, qu'il s'abstienne à tout le moins de le faire en cours de route.

Avant de céder la parole, je voudrais citer un court passage d'un article paru dans le numéro de septembre de la revue *Ontario Corn Producer* et je pense que l'Association est en excellentes relations avec le cabinet du ministre. Je m'étonne d'ailleurs qu'elle n'ait pas mieux réussi à lui faire comprendre son message. Je cite cette revue:

Actuellement, la politique de l'OCPA est toujours de s'opposer au changement (au moins tant que des changements similaires n'auront pas été apportés au *Farm Bill* américain), parce que nous estimons que tout avantage qui pourrait découler d'un programme portant intérêt sera éliminé par la myriade de procédures administratives (payées par les producteurs) qu'un tel programme comporterait.

Je pense que cela résume la situation.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'ai trois choses à dire. Tout d'abord, le député d'Algoma parle de 1200 producteurs de maïs. Les chiffres que j'ai indiqués que 500 à 600 producteurs sur 25 000 environ y ont recours. Je ne sais pas d'où il tire ses statistiques, mais les miennes viennent du ministère et portent sur la récolte de 1988.

Deuxièmement, le député nous lit une lettre du ministre de l'agriculture du Manitoba. Il veut que le projet de loi soit adopté pour atténuer les problèmes de liquidités. C'est exactement le but du projet de loi. Il ne dit pas qu'il veut que le projet de loi soit adopté pour économiser sur les intérêts. Il dit qu'il veut que l'on applique le projet de loi ou le programme pour, et j'ai noté les mots, «atténuer les problèmes de liquidités». C'est exactement le but du projet de loi.